

La protection du droit d'auteur s'étend aux disques, rouleaux perforés, films cinématographiques, ou toute autre combinaison au moyen de laquelle une œuvre peut être mécaniquement représentée. Le but de cette loi est d'accorder aux auteurs canadiens une protection entière dans toutes les parties de l'Empire Britannique, dans les pays étrangers signataires de la convention de Berne et dans les États-Unis d'Amérique aussi bien qu'au Canada.

La loi des marques de commerce (c. 201, S.R.C., 1927) a été amendée par le chapitre 10 des statuts de 1928, pour la mettre en conformité avec la convention pour la protection de la propriété industrielle telle qu'amendée à la Haye en 1925, donnant au ministre le droit de refuser l'enregistrement des marques de commerce en certains cas. Elle pourvoit aussi à leur renouvellement et à ce que, en certains cas, les intéressés puissent s'adresser à la Cour d'Echiquier du Canada pour faire rescinder une marque de commerce à n'importe quelle époque en dedans de trois ans après son enregistrement. La loi contre la concurrence déloyale 1932 (22-23 Geo. V, c. 38), a abrogé toutes les parties de cette loi affectant les marques de commerce qui maintenant relèvent de cette nouvelle législation.

25.—Droits d'auteur, marques de commerce, etc., exercices terminés le 31 mars 1929-34.

Détails.	1929.	1930.	1931.	1932.	1933.	1934.
Droits d'auteur enregistrés..... nomb.	3,043	4,072	3,008	2,812	2,684	2,537
Certificats de droits d'auteur..... “	2,781	3,849	3,008	2,812	2,684	2,537
Marques de commerce enregistrées “	2,316	3,143	2,848	2,186	2,950	2,066
Dessins industriels..... “	337	408	495	371	409	331
Etampes à bois..... “	12	12	24	6	4	6
Transferts ou cessions..... “	2,055	2,282	1,703	1,661	1,416	1,143
Honoraires encaissés, net..... “	95,741	96,591	87,009	81,138	146,274	67,196

Statistiques financières.—Le tableau suivant indique les recettes, dépenses et surplus au comptes des brevets, droits d'auteur et marques de commerce, pour les exercices 1929-34.

26.—Recettes, dépenses et surplus au compte des brevets, droits d'auteur et marques de commerce, exercices terminés le 31 mars 1929-34.

NOTA.—Pour chiffres de 1921 à 1928, voir l'Annuaire de 1933, page 634.

Exercice.	Recettes.	Dépenses.				Surplus.
		Gouvernement civil.	Emission de brevets.	Contingences.	Totaux.	
1929.....	\$ 530,239	\$ 162,005	\$ 29,749	\$ 26,870	\$ 218,624	\$ 311,615
1930.....	574,918	169,339	34,946	31,622	235,907	339,011
1931.....	559,646	174,458	35,000	32,000	241,458	318,188
1932.....	525,248	173,376	35,000	37,893	246,263	278,985
1933.....	539,341	155,465	25,000	24,829	205,293	334,047
1934.....	429,342	152,624	32,860	22,649	208,133	221,209